

présentait bien qu'on l'accuserait d'avoir manqué à cette loi, qu'on lui reprocherait de n'avoir pas voulu se conformer à elle, et qu'on s'est convenu de faire semblant d'avoir. Aussi demanda-t-il à s'expliquer. L'esprit d'un auteur est, selon M. Karr, ce qu'on peut en extraire d'origine, comme idées, aperçus, jugements, sur tous les points de vue. On peut donc appeler ce choix *Esprit d'Alphonse Karr*, de même, écrit-il, que l'on peut appeler l'alcool esprit-de-vin. Admettons maintenant cette explication. La modestie de l'auteur est assez connue pour que ses intentions ne soient pas suspectes; chacun sait qu'il n'a jamais eu de prétention, que son geste a toujours été mesuré, son allure naturelle. Ceux qui l'ont accusé de chercher à faire du bruit autour de lui sont des malveillants. Il s'habille comme tout le monde, seulement il porte ses habits en artiste qu'il est, ce qui leur donne immédiatement un certain air. De même pour ses idées. Les gros bon sens bourgeois qui est le fond de sa philosophie a pris, lui aussi, une apparence de fantaisie, les vérités les plus banales un faux air de paradoxes. On sait que le devise d'Alphonse Karr a été de tout temps: raison ornée, vérité armée, bon sens aiguë. Il semblerait que ce volume, où il résume, élève, le quintessence de son esprit et de son œuvre entière, dû être le monument du bon sens, l'arsenal de la vérité et le temple de la raison. Hélas! il n'en est rien. Pourquoi? Le voici.

D'abord chacun de ces fragments est détaché d'un ensemble qui faisait corps. Présentée ainsi séparément, isolément, en dehors de tout ce qui la prépare, l'explique, la commente ou même l'attaque, la pensée devient obscure. Puis, involontairement plus grave, il arrive que cette sagesse, sur laquelle M. Karr a établi sa réputation, se trouve parfois en contradiction avec elle-même. Les choses, en effet, peuvent être considérées sous des aspects, et le moraliste a bien le droit de se placer au point de vue qui lui semble le plus opportun. A telle date, par exemple, les esprits se désintéressent trop de la chose publique; il était bon de secouer leur torpeur. A telle autre, dix ou vingt ans plus tard, ils sont tombés dans un excès contraire. Les clubs ont remplacé l'atelier. Il est sage alors de faire entendre aux vieillards le son d'une autre cloche. C'est logique et sensé; mais si, au lieu d'entendre cette double contradiction à dix ou vingt ans de distance, nous entendons à deux minutes de distance, nous avons quelque raison de rester surpris et de nous étonner de ces deux langages si divers. A quelle sagesse croire dans ce cas, puisque M. Karr a deux sagesse, l'une pour le fond d'une expérience desséchante et d'une clairvoyance déshabillée, enseigne aux jeunes gens que, pour être heureux et bien vu de tous, il faudrait qu'ils fussent un peu égoïstes, un peu avares, un peu voleurs, un peu traîtres. Les jeunes gens sont stupéfaits; mais, puisque c'est M. Karr, la raison ornée, la vérité armée, le bon sens aiguë, qui le dit, il faut s'en croire. Malheureusement on heurte souvent, puisque l'on juge ainsi la valeur vraie de l'homme, quelques minutes après voici ce même M. Karr, toujours la raison ornée, la vérité armée, le bon sens aiguë, qui, d'une grosse voix irritée, reproche à ces mêmes jeunes gens d'être vieux avant l'âge, d'avoir une expérience trop précoce, et, dans sa nouvelle attitude, M. Karr leur dit qu'ils ont fait de leur candeur, de leur ingénuité, de leurs illusions. Qu'il s'écrite-t-il, fétieuses et effeuillées avant le temps! Mais, monsieur Karr, c'est vous-même qui, un peu de temps après, vous de les effeuiller. Ne semble-t-il pas entendre un paysan, qui, après avoir galé son noyer, lui demander avec colère: Noyer, qu'as-tu fait de tes noix? De même pour les questions sociales. M. Karr n'est pas de ces philanthropes qui s'attendrissent sur les malheureux et même les admirent en disant: «fortes natures»; en quoi il a parfaitement raison. Il veut que la société reste armée contre eux et bien armée. A merveille. Mais alors il ne faut traiter sévèrement ni les gendarmes ni les agents de police, faits pour surveiller et pour arrêter les malheureux. Quand on est un bon bourgeois très-aise d'être protégé, il ne faudrait pas dire avec dédain «le mouchar», et, quand ce mouchar arde un voleur, demander lequel des deux ressemble le plus à un voleur. Quand on est partisan de la peine de mort, estimant que la vie de vingt assassins est moins précieuse que celle de cent braves gens, il ne faudrait pas faire de l'espérance qu'enfin on peut-être le coup de ceux. Il est donc possible que cette pierre d'aujourd'hui soit identique à des parcelles d'autrefois qui provenaient d'arbres, d'animaux, de métaux, de terres ayant existé à différents époques dans l'indéfinie succession des siècles et continuant aujourd'hui leur existence sous la forme de la pierre.

Considérons maintenant une maison dans laquelle il entre des pierres, du bois, du fer et beaucoup d'autres matériaux. Elle n'existe comme maison que depuis l'époque où elle a été construite; mais, comme simple matière, elle existe depuis le commencement du monde si le monde a commencé, elle existe de toute éternité si le monde est éternel. Cependant tout a changé de forme bien des fois peut-être, et si l'on cherche en quoi peut consis-

ESQUERME s. f. (è-skâr-me). Bot. Sorte de plante potagère.

* **ESQUIBIEN**, bourg de France (Finistère), cant. et à 9 kilom. de Pont-Croix, arrond. et à 43 kilom. de Quimper, au bord de l'Océan; pop. aggl., 120 hab. — pop. tot., 2,001 hab.

ESQUICHARD s. m. (è-ski-cha-ôrd). Sorte de cigare auquel on donne une forme carrée par la pression.

ESQUILLOITÉ s. f. (è-ski-llô-ti-té; il ml. — rad. *esquilleux*). Chir. Caractère de ce qui est esquilleux.

* **ESQUIROS** (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français. — Il est mort en mai 1876. élu député des Bouches-du-Rhône le 6 février 1871, par 46,968 voix, il alla siéger à l'Assemblée nationale, parmi les membres de l'extrême gauche et n'y joua qu'un rôle assez effacé. Il vota contre la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, pour le retour à Paris, la dissolution de la Chambre, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il fit une opposition constante. Il se prononça contre le septennat, la loi des maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie, vota les propositions Périer et Malleville, l'amendement Walon, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat au Sénat dans les Bouches-du-Rhône, et il fut élu le 20 février 1876. Au Sénat, il se plaça à l'extrême gauche et signa la proposition d'amnistie pleine et entière déposée par Victor Hugo, mais presque aussitôt une douleur malade le tint éloigné des débats, et il succomba à Versailles le 14 mai 1876. Selon ses dernières volontés, Esquiros fut enterré civilement. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : la cinquième série de *l'Angleterre et la vie anglaise* (1869, in-12); *L'Émile du XIX^e siècle* (1870, in-8°) et le *Bonhomme jadis* (1875, in-12).

ESSAI s. m. — Sport. Course particulière entre plusieurs chevaux d'une même classe, dont le propriétaire veut juger le mérite respectif.

ESSARDIS s. f. (èss-san-do-le). Petit ais qui sert à couvrir les toits.

ESSARTIS s. m. (èss-sar-ti). Terrain ou l'on a fait l'essartage.

* **ESSAYS** (LES), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. de La Roche-sur-Yon, au fond d'un vallon; pop. aggl., 798 hab. — pop. tot., 2,760 hab.

* **ESSEAU** s. m. — Prise d'eau sur une rivière, dans le département d'Eure-et-Loir.

ESSÈBE s. f. (è-sé). Pioche très-large, dans l'Aunis.

* **ESSENCE** s. f. — Chim. *Vie essence*. Nom donné au premier produit de la distillation de la colophane sur 4 pour 100 de chaux. La mèche d'une lampe ordinaire s'imbibbe sans difficulté de ce liquide, avec lequel on obtient une lumière très-brillante.

Encycl. Philos. Nous croyons devoir ajouter ici quelques vues nouvelles sur l'essence des choses. Si la chose que l'on considère est une de celles qui restent si longtemps semblables à elles-mêmes qu'un observateur superficiel peut les croire exemptes de tout changement dans leurs parties intimes, on sera disposé à admettre que, pour cette chose, l'essence est l'être même en ce qu'il est, et non le comment. Voilà l'essence vraie. Mais il y a des choses qui subissent en très-peu de temps des changements tellement notables, qu'il devient bien difficile de leur appliquer cette façon de concevoir l'essence. Mettez, par exemple, sur le feu un morceau de cire: toutes ses parties, de solides qu'elles étaient, vont devenir liquides ou même gazeuses; vous n'y verrez plus rien qui conserve son ancienne consistance, et pourtant il faudra dire encore que l'essence de la cire est restée dans ces parties liquides ou gazeuses, ce qu'est toujours la même cire.

Il n'est rien, d'ailleurs, qui ne change à la longue de forme et de nature. Ainsi, prenons une pierre: on peut supposer qu'elle existe à l'état de pierre depuis plusieurs milliers d'années; mais on peut aussi affirmer qu'elle n'a pas toujours été pierre; à une époque assez reculée qu'on voudra, elle s'est lentement formée par l'aggrégation de molécules de nature très-diverses qu'enfin elle peut-être le cours des eaux; il est donc possible que cette pierre d'aujourd'hui soit identique à des parcelles d'autrefois qui provenaient d'arbres, d'animaux, de métaux, de terres ayant existé à différents époques dans l'indéfinie succession des siècles et continuant aujourd'hui leur existence sous la forme de la pierre.

Considérons maintenant une maison dans laquelle il entre des pierres, du bois, du fer et beaucoup d'autres matériaux. Elle n'existe comme maison que depuis l'époque où elle a été construite; mais, comme simple matière, elle existe depuis le commencement du monde si le monde a commencé, elle existe de toute éternité si le monde est éternel. Cependant tout a changé de forme bien des fois peut-être, et si l'on cherche en quoi peut consis-

ter l'essence, aujourd'hui invariable en apparence, de la maison, on ne trouve que la propriété d'occuper aujourd'hui comme maison telle place déterminée et d'avoir occupé dans le passé toutes les places où se sont trouvées disséminées les matières qui composent la maison.

Revenons encore au morceau de cire dont nous avons déjà parlé. Ce sont des abeilles qui l'ont composé en réunissant, dans le suc des fleurs, et ces parcelles elles-mêmes n'étaient que de la terre et du fumier transformés par l'action combinée de l'air, de la chaleur, des lumières, etc. Toutes ces parties existant depuis les temps les plus reculés et, sous une grande variété de formes, elles ont occupé successivement une foule de points dans l'espace. L'essence de la cire consistait aujourd'hui dans la propriété d'occuper comme cire telle place, après avoir occupé dans le passé une foule innombrable d'autres places dont chacune correspondait à une partie déterminée du temps.

Nul autre objet que la pierre, la maison ou la cire n'occupe aujourd'hui et n'a occupé dans le passé les mêmes places dans les mêmes portions du temps; c'est donc là le caractère de leur essence propre. Cette essence n'est au fond que leur histoire relativement au temps et à l'espace, comme à leurs différents états; et toute histoire est de sa nature narrative, parce que les faits passés qu'elle raconte ne peuvent plus être ni supprimés ni altérés par les faits de l'avenir.

On dira peut-être que, pour occuper ainsi successivement toutes les places de l'espace au temps, il faut un objet d'une nature déterminée et que toute explication laisse précisément cette nature et cet objet indéterminés. Cela est faux; nous déterminons tout objet de sa nature par ce qu'il est, et nous le nommons pierre, maison ou cire dans un temps et dans un lieu qui sont connus; car, en le nommant ainsi, c'est comme si nous disions qu'il est pierre, maison ou cire sous bien d'autres formes et à bien d'autres places, mais aujourd'hui il est pierre, maison ou cire, et il occupe la place que vous voyez. Si vous trouvez insuffisante cette manière d'expliquer l'essence des choses, vous ne vous ne faites pas attention que, s'il fallait nommer toutes les formes matérielles répondant à toutes les places occupées dans tous les temps, les choses changent très-souvent de forme; mais l'essence des choses ne change pas, elle ne fait que se continuer; car cette essence n'est que l'histoire des choses dans l'espace et le temps, et l'histoire qui va toujours se complétant, mais dont la partie relative au passé est fixe et réellement immuable.

Mais qu'est-ce que l'espace et le temps? Si vous ne savez pas nous en dire quelque chose, l'impuissance à vous l'apprendre clairement au moyen du langage. Les mots espace et temps sont de ceux qui servent à définir les autres mots et que, par conséquent, nous sommes obligés d'expliquer d'une manière tautologique. A quoi bon, d'ailleurs, essayerait-on de les définir? Ne faudrait-il pas pour cela employer d'autres mots qui, eux aussi, appelleraient d'autres mots? Quant à l'espace, nous sommes toujours sûr d'arrêter quelque part dans cette voie, et c'est ici que nous nous arrêtons, bien persuadés d'ailleurs, que tout le monde possède une connaissance, non pas absolue, mais suffisante, de l'espace et du temps, puisqu'on les nomme tous les jours dans une foule de phrases que personne ne songe à trouver intelligibles.

Une objection plus embarrassante peut-être serait celle que l'on tirerait de ce qu'il paraît y avoir de contradictoire entre la notion de réalité et celle de temps passé. Ce qui existait ne serait-il pas présent? A quoi donc se réduit l'essence des choses si elle n'est composée que de faits qui se sont accomplis dans des temps qui n'existent pas? C'est une essence formée de pur néant. Voilà l'objection, voici la réponse, que toutefois nous ne donnons point comme absolument satisfaisante; mais l'absolu n'est point à la portée de l'homme. Ce qui est passé n'est pas pour cela dénué de toute existence; seulement c'est une existence d'une autre nature que celle des choses présentes. Si le passé ne peut agir directement sur nos sens extérieurs, il exerce encore une action sur les yeux intérieurs, puisqu'il est gravé sur notre cerveau en traits capables de rappeler ce passé à notre mémoire. Il peut aussi être écrit dans des livres, dans des médailles, dans des monuments à notre pensée. De quelle nature sont les traits qui se gravent sur notre cerveau, comment se gravent-ils et comment ensuite viennent-ils à se représenter en nous? Nous ne le savons pas, mais nous ne pouvons faire sur cela que des conjectures; mais le fait est là, et personne ne peut songer à le nier; nous savons donc que nous pouvons lire le rapport que nous avons été témoins ou ceux qui nous ont été racontés par des témoins, par des historiens; mais nous pouvons même quelquefois par le jeu intérieur de nos idées, devenir des

faits restés jusque-là cachés, et ces faits, une fois découverts, peuvent se présenter ensuite à la mémoire comme si nous les avions vus de nos yeux, entendu raconter ou lu dans les livres d'histoire. Le passé n'a-t-il donc pas une existence réelle dans l'intérieur des êtres pensants, est-il éternel? Une fois en possession de l'Estafette, M. Détrôyt fonda deux journaux, l'un à Paris, sous le titre de *l'Estafette*, et l'autre en un seul, sous le titre qui disparut bientôt des exploits d'Alexandre dans le Césaire, ces exploits cesseraient par lui-même d'être vrais, et s'ils sont vrais n'est-ce pas là une vérité d'existence? D'ailleurs, ils ont eu des conséquences directes qui en ont eu d'autres, et ainsi de suite jusqu'à nous. Ils ne sont donc pas complètement anéantis, et l'esprit qui se traitait espérance pour remonter indéfiniment les effets à leur cause pourrait les reconstruire. De même, il y a peut-être dans l'état actuel de la pierre, de la maison, de la cire, dont nous avons cherché à découvrir l'essence, des signes qui nous échappent, mais dans lesquels un œil qui saurait tout voir pourrait distinguer tous les états antérieurs de cette pierre, de cette maison et de cette cire.

ESSÉNISME s. m. (èss-sé-ni-sme — rad. *essénien*). Hist. relig. Doctrine ou caractère des esséniens.

ESSEX (Catherine STEPHENS, comtesse d'), née en 1794. Elle était fille d'un sculpteur et doreur sur bois. Elle reçut des leçons de Lanza, qui avait été émerveillé de sa magnifique voix de soprano et qui l'emmena dans ses excursions à Bath, à Southampton et à Bristol. En 1812, elle chanta au théâtre de Covent-Garden, qu'elle quitta plus tard pour celui de Drury-Lane. En 1838, elle devint la seconde femme du comte d'Essex, qui mourut l'année suivante sans laisser d'enfants.

ESSIEU s. m. — *Essieu à patente* ou *Essieu patenté*, Genre d'essieu dans lequel l'écrou est enfoncé dans une boîte vissée ou boulonnée sur le moyeu.

ESSLER (Josephine FASSLER, dite *Jane*), née en 1828. Après avoir repris à Orléans, le 19 avril 1867, une de ses meilleures élèves, Marie des *Beaux messieurs de Boix-Doré*, Jane Essler fut engagée à la Gaité, où elle interpréta, l'année suivante, le 29 février, la *Reine Margot*. Elle s'y montra touchante et vraie. Elle obtint à ce même théâtre un succès moins vif, le 21 décembre, à une reprise de la *Madone des Roses* mais elle se renouvra tout entière quand elle partit à la prière de Saint-Martin dans le rôle d'Ursule de *Mahilda*, qu'elle joua avec une supériorité incontestable (1870). Depuis, elle crut, au mois de décembre 1872, à l'ambigu, Camille du *Centenaire*, puis entra au Vaudeville, où elle reprit, en 1873, Marguerite du *Roman d'un jeune homme pauvre*. En 1874, elle joua dans *Marcelle* et dans le *Chénin de Danes*. Elle a créé un dernier lieu, en 1875, au Châtelet, *Francine de Cromwell*, ce drame phœnix de Victor Séjour, qui excita un si grand tumulte à la première représentation.

ESSOMMAGE s. m. (èss-ô-ma-je). Vite d'Ébourgeoisement de la vigne, dans le département de l'Yonne.

* **ESSONNES**, bourg de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 2 kilom. S.-O. de Corbeil, sur l'Essonne et près du confluent de cette rivière avec la Seine; pop. aggl., 551 hab. — pop. tot., 4,703 hab.

* **ESSEYES**, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Bar-sur-Seine, sur l'Orne; pop. aggl., 1,570 hab. — pop. tot., 1,996 hab.

ESSUI, nom latin de deux peuples de la Gaule, l'un dans le pays appelé aujourd'hui le pays de Sées, l'autre dans la partie E. du Luxembourg. Si l'on voulait franciser ce nom, on pourrait dire: les **ESSUENS**.

* **ESTACADE** s. f. — Dans les chemins de fer, Plate-forme supportée sur un bâti en bois ou en maçonnerie et destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

Estafette (l'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 1^{er} mai 1876, sous la direction de M. Ernest Daudet, arrêté; *Projet de réforme de la grammaire française* (1876, in-12); *Publicité, presse*; *De mulet contre* (1873, in-12); *Crédit des animaux de gros trait* (1875, in-8°); *Crédit des animaux de petite culture* (1876, in-8°); *Des lois anthropologiques* (1876, in-8°).

ESTÈPE s. f. (èst-èp-pe). Agric. Nom d'une large pioche, en Dauphiné.

ESTHE s. m. (è-ste). Linguist. Langue parlée dans l'Esthonie.

— Adj.: *La langue esthe ou esthonienne*.

— Encycl. V. ESTHONIEN, au tome VII du Grand Dictionnaire.

ESTHÉSIOMÈTRE s. m. (èst-èzi-ô-mè-tre). — In gr. *aisthêsis*, faculté de sentir; *metron*, mesure. Physiol. Instrument servant à mesurer le degré de la sensibilité tactile.

ESTIGNARD (Alexandre), magistrat et homme politique français. Il commença avec l'Orléans le 10 juin 1876. Il fut élu dans le Doubs vers 1834. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et entra, en 1851, dans la

de la rédaction, Auguste Bouchery, Morel, Hourie, Saul, M. Albert Duruy ne le suivit pas. Le *Bon sens* reprit les traditions de la *Zigzag*, avec les mêmes rubriques, les mêmes dispositions typographiques et la même périodicité. Une fois en possession de l'Estafette, M. Détrôyt fonda deux journaux, l'un à Paris, sous le titre de *l'Estafette*, et l'autre en un seul, sous le titre qui disparut bientôt des exploits d'Alexandre dans le Césaire, ces exploits cesseraient par lui-même d'être vrais, et s'ils sont vrais n'est-ce pas là une vérité d'existence? D'ailleurs, ils ont eu des conséquences directes qui en ont eu d'autres, et ainsi de suite jusqu'à nous. Ils ne sont donc pas complètement anéantis, et l'esprit qui se traitait espérance pour remonter indéfiniment les effets à leur cause pourrait les reconstruire. De même, il y a peut-être dans l'état actuel de la pierre, de la maison, de la cire, dont nous avons cherché à découvrir l'essence, des signes qui nous échappent, mais dans lesquels un œil qui saurait tout voir pourrait distinguer tous les états antérieurs de cette pierre, de cette maison et de cette cire.

ESSÉNISME s. m. (èss-sé-ni-sme — rad. *essénien*). Hist. relig. Doctrine ou caractère des esséniens.

ESSEX (Catherine STEPHENS, comtesse d'), née en 1794. Elle était fille d'un sculpteur et doreur sur bois. Elle reçut des leçons de Lanza, qui avait été émerveillé de sa magnifique voix de soprano et qui l'emmena dans ses excursions à Bath, à Southampton et à Bristol. En 1812, elle chanta au théâtre de Covent-Garden, qu'elle quitta plus tard pour celui de Drury-Lane. En 1838, elle devint la seconde femme du comte d'Essex, qui mourut l'année suivante sans laisser d'enfants.

ESSIEU s. m. — *Essieu à patente* ou *Essieu patenté*, Genre d'essieu dans lequel l'écrou est enfoncé dans une boîte vissée ou boulonnée sur le moyeu.

ESSLER (Josephine FASSLER, dite *Jane*), née en 1828. Après avoir repris à Orléans, le 19 avril 1867, une de ses meilleures élèves, Marie des *Beaux messieurs de Boix-Doré*, Jane Essler fut engagée à la Gaité, où elle interpréta, l'année suivante, le 29 février, la *Reine Margot*. Elle s'y montra touchante et vraie. Elle obtint à ce même théâtre un succès moins vif, le 21 décembre, à une reprise de la *Madone des Roses* mais elle se renouvra tout entière quand elle partit à la prière de Saint-Martin dans le rôle d'Ursule de *Mahilda*, qu'elle joua avec une supériorité incontestable (1870). Depuis, elle crut, au mois de décembre 1872, à l'ambigu, Camille du *Centenaire*, puis entra au Vaudeville, où elle reprit, en 1873, Marguerite du *Roman d'un jeune homme pauvre*. En 1874, elle joua dans *Marcelle* et dans le *Chénin de Danes*. Elle a créé un dernier lieu, en 1875, au Châtelet, *Francine de Cromwell*, ce drame phœnix de Victor Séjour, qui excita un si grand tumulte à la première représentation.

ESSOMMAGE s. m. (èss-ô-ma-je). Vite d'Ébourgeoisement de la vigne, dans le département de l'Yonne.

* **ESSONNES**, bourg de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 2 kilom. S.-O. de Corbeil, sur l'Essonne et près du confluent de cette rivière avec la Seine; pop. aggl., 551 hab. — pop. tot., 4,703 hab.

* **ESSEYES**, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Bar-sur-Seine, sur l'Orne; pop. aggl., 1,570 hab. — pop. tot., 1,996 hab.

ESSUI, nom latin de deux peuples de la Gaule, l'un dans le pays appelé aujourd'hui le pays de Sées, l'autre dans la partie E. du Luxembourg. Si l'on voulait franciser ce nom, on pourrait dire: les **ESSUENS**.

* **ESTACADE** s. f. — Dans les chemins de fer, Plate-forme supportée sur un bâti en bois ou en maçonnerie et destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

Estafette (l'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 1^{er} mai 1876, sous la direction de M. Ernest Daudet, arrêté; *Projet de réforme de la grammaire française* (1876, in-12); *Publicité, presse*; *De mulet contre* (1873, in-12); *Crédit des animaux de gros trait* (1875, in-8°); *Crédit des animaux de petite culture* (1876, in-8°); *Des lois anthropologiques* (1876, in-8°).

ESTÈPE s. f. (èst-èp-pe). Agric. Nom d'une large pioche, en Dauphiné.

ESTHE s. m. (è-ste). Linguist. Langue parlée dans l'Esthonie.

— Adj.: *La langue esthe ou esthonienne*.

— Encycl. V. ESTHONIEN, au tome VII du Grand Dictionnaire.

ESTHÉSIOMÈTRE s. m. (èst-èzi-ô-mè-tre). — In gr. *aisthêsis*, faculté de sentir; *metron*, mesure. Physiol. Instrument servant à mesurer le degré de la sensibilité tactile.

ESTIGNARD (Alexandre), magistrat et homme politique français. Il commença avec l'Orléans le 10 juin 1876. Il fut élu dans le Doubs vers 1834. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et entra, en 1851, dans la

magistrature, comme substitut à Baume-les-Dames; de là, il passa au même titre à Vesoul, puis il fut nommé successivement avocat général à Besançon, premier avocat général à Limoges (1870) et, en 1871, conseiller à la cour de Besançon, dont son beau-père, M. Loiseau, est premier président. M. Estignard est depuis plusieurs années le directeur général du Doubs pour le canton de Vesoul, où il possède des propriétés; il est, en outre, président des comices agricoles de Vesoul et de Pierrefontaine et membre de l'Académie de Besançon. Dans une élection partielle qui eut lieu dans le Doubs en 1872, il posa sa candidature à l'Assemblée nationale, mais il échoua contre M. Gaudry, candidat républicain. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Estignard, soutenu par les monarchistes et par les cléricaux, posa sa candidature dans l'arrondissement de Baume-les-Dames contre M. Bourdennet, président honoraire de la cour de Besançon, qui appuyait les républicains. Bien que, au conseil général, il eût toujours voté avec la parti de la réaction, M. Estignard déclara dans sa profession de foi qu'il acceptait et soutiendrait sans arrière-pensée le gouvernement républicain que l'Assemblée nationale avait fondé le 25 février 1875 et qu'il s'associerait au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Vesoul, où il obtint 7,368 voix, contre 6,190 voix au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix; et il ajouta, dans une lettre adressée à la *Démocratie française*: «Avec moi, la République n'a rien à craindre.» En 1876, il fut élu député par le canton de Ves

et le département de la Seine ont entrepris la construction d'un édifice spécial, parfaitement isolé, et qui doit abriter les archives de l'état civil. Cet édifice, aujourd'hui presque achevé, s'élève au centre de l'ancienne île Louviers, entre le quai Henri IV, le boulevard Morland et la rue Schomberg; il fait face aux Magasins-Généraux de la ville.

ÉTAT (L'). L'Église et les réformes, par M. Lehousteau (Paris, 1877, 1 vol.). Sous ce titre, l'état, l'Église et les réformes, M. Lehousteau passe en revue et examine les diverses réformes que les candidats républicains ont, depuis quelques années, inscrites dans leurs professions de foi. La plus grande de ces réformes est la séparation de l'Église et de l'État, et il n'est pas difficile à l'auteur d'établir que cette utopie de l'Église libre dans l'État libre aurait pour résultat, dans la pratique, de produire un effet tout contraire à celui que l'on en attend; ni la religion ni la société civile n'auraient rien à gagner à ce divorce. Séparée de l'État, l'Église n'aurait rien de plus pressé que de recourir à la superstition, qu'elle ferait revivre au détriment de tout progrès dans les idées, et cette mesure, que trop de démocrates croient devoir faire figurer dans leur programme, au lieu de réduire le clergé à son véritable rôle, n'aurait pour conséquence que de lui assurer une suprématie des plus funestes.

La solution que nous cherchons n'est pas là. Ce qu'il faut avant tout, c'est enlever à l'Église l'enseignement, pour couper court aux superstitions qu'elle propage. Le véritable problème, c'est la séparation de l'école et de l'Église, et l'on ne peut y arriver que par la laïcité de l'enseignement, pour couper court à la superstition. C'est ainsi, par exemple, que l'auteur de l'État, l'Église et les réformes ne s'en tient pas exclusivement à la question des écoles; il s'occupe aussi de l'Église et des abus qui s'y commettent sous le couvert de la religion. C'est ainsi, par exemple, qu'il contient de piquants détails sur les dépenses accordées, à prix d'argent, à ceux qui veulent s'affranchir des prescriptions de l'Église, et les dévouements invoqués par M. Lehousteau sont empruntés aux écrits mêmes établis par le concile de Rome. C'est de bonne guerre de battre ses ennemis avec leurs propres armes, et, sous ce rapport, le livre l'État, l'Église et les réformes est plein de renseignements précieux.

Dans sa préface, M. Lehousteau semble s'excuser de n'être pas Parisien et craint qu'on ne lui fasse un reproche de partialité. Son livre en province, M. Lehousteau peut être pleinement rassuré; en nous envoyant son livre de province, il a réussi à prouver que l'esprit libéral et la clairvoyance politique ne sont pas le monopole de ceux qui habitent la capitale.

ÉTAT-MAJOR. s. m. — Encycl. Dans notre article sur l'armée, nous avons promis d'étudier ici la loi qui devait être votée sur l'organisation du service d'état-major. Mais des événements politiques, qui étaient impossibles de prévoir, ont amené la dissolution de la Chambre des députés avant qu'il lui eût été possible de voter cette loi. Nous avons entre les mains un long et remarquable rapport du général Pourcet, sénateur, à la suite duquel se trouve le projet de loi qui devait être soumis au vote du Sénat, et nous avons en un instant la pensée de mettre ce rapport et ce projet de loi sous les yeux de nos lecteurs; mais il nous a semblé, en y réfléchissant plus mûrement, que, d'ici au jour où nos deux assemblées politiques seraient réunies, donner un vote définitif, des faits nouveaux ayant probablement rendu nécessaires de nombreuses modifications au projet de loi. Nous croyons donc que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'attendre. Nous trouverons peut-être ailleurs le moyen de faire connaître la loi quand elle aura été votée et promulguée.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD ou UNION AMÉRICAINE. — Le nombre des États qui composent aujourd'hui l'Union américaine est de 38; il y avait de plus 5 territoires auxquels il faut ajouter le territoire d'Alaska, l'Indian Territory et les pays encore occupés par les Indiens.

On verra que la plupart des États ont naturellement puisé leurs noms à une origine anglaise ou indienne; quelques noms, en plus petit nombre, dérivent de mots français ou espagnols. On sait que firent partie de l'Union tous les États d'avant le nombre de treize, qui se rallièrent à la constitution républicaine. New-Hampshire tire son nom du comté où il fut d'abord établi; le territoire qui fut d'abord appelé Laconia, un des treize États originaires qui formèrent l'Union; adopta la constitution en 1788. Vermont, des mots français vert mont, contribue de ses forces, à la formation de la guerre de la Révolution, mais ne fit pas partie des treize États parce que la constitution n'y fut officiellement adoptée qu'en 1791. Massachusetts est un mot indien qui signifie la campagne autour des grandes collines. Cet État et la Virginie formaient spécialement des colonies anglaises qui prirent une part prépondérante à la déclaration de guerre de la Révolution. C'est sur le sol du Massa-

chusetts que fut livrée la première bataille. Adopta la constitution en 1788.

Rhode-Island, splendide petit État qui doit son nom à sa ressemblance avec l'île de Rhodé; c'est le dernier des treize États originaires qui adoptèrent la constitution; le Rhode-Island était tellement passionné pour l'indépendance, qu'elle découvrait ou craignait de voir dans la constitution un achèvement de la monarchie, d'où cette hésitation qui dura jusqu'en 1790. Connecticut, de l'indien Quoncho-Cut, signifie longue rivière, est un des treize qui adopta la constitution en 1788. New-York prit son nom du duc (anglais) d'York et d'Albany, qui avait envoyé une petite expédition en Amérique; cette expédition, qui débarqua dans une ville hollandaise de peu d'importance, nommée Mahattan ou Nouvelle-Amsterdam, alla jusqu'à Albany; les noms du duc furent donnés, par les explorateurs, à la colonie et à deux des principales villes; la constitution républicaine y fut adoptée en 1788. L'État, un des treize devint le siège du gouvernement sous la présidence de Washington.

New-Jersey, ainsi appelé en l'honneur de sir George Carteret, ancien gouverneur de l'île de Jersey, dans la Manche, aussi un des treize; la constitution y fut reconnue en 1787. Pensylvanie vient des mots anglais Penn's Woods, ainsi désigné par le nom de William Penn, son propriétaire primitif; le berceau du premier congrès, de la déclaration d'indépendance et de la constitution des États-Unis, que la Pensylvanie adopta, comme un des treize États, en 1787. Le Delaware, d'après le nom de lord de La Ware, fit partie des treize; adopta la constitution en 1787. La Virginie, d'après Henrietta-Marie, femme de Charles Ier, un des treize; adopta la constitution en 1788.

La Caroline du Nord, le plus ancien des États et des treize originaires, fut ainsi nommé en l'honneur de la reine Elisabeth, la Reine vierge, sous le règne de laquelle sir Walter Raleigh fit les premières tentatives de colonisation de cette région; adopta la constitution en 1776. Les Carolines ne furent d'abord qu'un seul État et s'appellèrent Carolina, d'après le nom du roi de France, Charles IX. La Caroline du Nord, un des treize, adopta la constitution en 1776. La Caroline du Sud, qui fit également partie de la première confédération, avait adopté la constitution en 1788.

La Géorgie doit son nom à George II d'Angleterre, qui fit établir la première colonie en 1732; cet État, le dernier sur la liste des anciens treize, mais non le dernier qui accepta la constitution, prit sa place en 1788. Depuis l'adoption de la constitution par les États primitifs, d'autres territoires ont été admis comme États. En voici la nomenclature: Le Kentucky, en indien en tête de la rivière; admis comme État en 1792. Le Tennessee, en indien rivière de la courbe, le Mississippi, qui forme sa frontière ouest; admis en 1796. Ohio fut admis en 1803.

La Louisiane fut ainsi désignée d'après Louis XIV qui, à un moment, posséda cette partie du pays; elle fut achetée de la France en 1803 et reconnue comme État en 1812. Mississipi est un mot indien signifiant grande rivière; admis dans l'Union en 1817. Indiana vient du mot indien illini (hommes) et la terminaison française ois, le tout voulant dire tribu d'hommes; admis dans l'Union en 1818. Maine, non donné en l'honneur de la reine Henrietta d'Angleterre, qui était propriétaire de la province du Maine, en France; pendant bien des années, le Maine resta une province du Massachusetts, et il ne fut érigé en État qu'en 1820.

Alabama, ainsi nommé par les Indiens, signifie: nous nous reposons ici; admis dans l'Union en 1819. Missouri vient d'un mot indien signifiant bonne, qui s'appliquait à la rivière dont la province est baignée; admis en 1820. Arkansas, de kansas, mot indien qui signifie eau fumée; son préfixe vient du mot français arc; admis dans l'Union en 1836. Michigan est le nom d'un lac ainsi désigné par les Indiens pour sa forme semblable à un pieu à poisson; admis comme État en 1837. La Floride, Ponce de Léon y débarqua le dimanche de Pâques, la Pasqua Florida des Espagnols; la colonie garda le nom que lui avait donné le navigateur; entra dans l'Union en 1845. Texas est le nom américain pour le mot Mexique, qui désignait tout ce pays avant qu'il fut cédé aux États-Unis; admis dans l'Union en 1845. Iowa, signifiant les lourdauds; admis en 1846. Wisconsin, mot signifiant détroit bas, impétueux et agité; admis en 1848. La Californie, nommée ainsi par Cortez; admise en 1850. Minnesota, signifie eau nuageuse; admis en 1859. Kansas, formé d'un mot (eau fumée) que nous avons déjà rencontré dans Arkansas, fut admis en 1861. West-Virginia, pris du territoire de la Virginie, érigé en État en 1863. Nebraska, admis en 1867.

Nevada, en indien, veut dire blanc aveugle de la neige; l'on sait que ce pays montagneux contient des pics couverts d'une neige perpétuelle.

Depuis, trois autres territoires ont encore été admis dans l'Union: ce sont le Colorado, l'Orégon et le Nouveau-Mexique. Le territoire total des États-Unis est de 3,603,884 milles carrés, soit 9,333,680 kilomètres carrés. Cette surface est supérieure à celle de l'Europe tout entière jusqu'à l'Oural.

D'après le dernier recensement général, qui remonte à 1870, la population totale des États-Unis se décompose ainsi: 19 ÉTATS DU NORD-EST: New-York, 4,382,759 hab.; Pennsylvanie, 3,521,931; New-Jersey, 906,998; Maryland, 780,894; Virginie occidentale, 442,014; Delaware, 125,015; District de Colombie, 131,700. — 39 ÉTATS DU SUD-EST: Virginie, 1,225,130; Géorgie, 1,184,100; Caroline du Nord, 1,071,361; Caroline du Sud, 705,606; Floride, 187,748. — 40 ÉTATS DU SUD: Kentucky, 1,381,011 hab.; Tennessee, 1,258,550; Alabama, 996,992; Mississipi, 927,922; Texas, 818,579; Louisiane, 722,915; Arkansas, 484,471. — 50 ÉTATS DU CENTRE: Ohio, 2,665,960 hab.; Illinois, 2,539,891; Missouri, 1,721,925; Indiana, 1,680,637; Iowa, 1,484,029; Michigan, 1,184,059; Wisconsin, 1,054,470; Minnesota, 459,765; Kansas, 364,399; Nebraska, 122,993; Colorado, 39,884. — 60 ÉTATS DE L'OcéAN PACIFIQUE: Californie, 560,247 hab.; Oregon, 30,923; Nevada, 42,491. — 70 ÉTATS DU NOUVEAU-MEXIQUE: Arizona, 9,655; Utah, 86,786; Washington, 23,955; Idaho, 14,999; Montana, 20,595; Dakota, 14,181; Wyoming, 9,118.

Les populations des divers États sont, pour la Virginie, par exemple, de 1,184,100; pour la Caroline du Nord, de 1,071,361; pour la Virginie occidentale, de 442,014; pour le District de Colombie, de 131,700; pour le Kentucky, de 1,381,011; pour le Tennessee, de 1,258,550; pour l'Alabama, de 996,992; pour la Mississipi, de 927,922; pour le Texas, de 818,579; pour la Louisiane, de 722,915; pour l'Arkansas, de 484,471; pour l'Ohio, de 2,665,960; pour l'Illinois, de 2,539,891; pour le Missouri, de 1,721,925; pour l'Indiana, de 1,680,637; pour l'Iowa, de 1,484,029; pour le Michigan, de 1,184,059; pour le Wisconsin, de 1,054,470; pour le Minnesota, de 459,765; pour le Kansas, de 364,399; pour le Nebraska, de 122,993; pour le Colorado, de 39,884; pour la Californie, de 560,247; pour l'Oregon, de 30,923; pour la Nevada, de 42,491; pour l'Arizona, de 9,655; pour l'Utah, de 86,786; pour la Washington, de 23,955; pour l'Idaho, de 14,999; pour le Montana, de 20,595; pour la Dakota, de 14,181; pour le Wyoming, de 9,118.

Le Maryland, par exemple, par exemple, contient de piquants détails sur les dépenses accordées, à prix d'argent, à ceux qui veulent s'affranchir des prescriptions de l'Église, et les dévouements invoqués par M. Lehousteau sont empruntés aux écrits mêmes établis par le concile de Rome. C'est de bonne guerre de battre ses ennemis avec leurs propres armes, et, sous ce rapport, le livre l'État, l'Église et les réformes est plein de renseignements précieux.

Dans sa préface, M. Lehousteau semble s'excuser de n'être pas Parisien et craint qu'on ne lui fasse un reproche de partialité. Son livre en province, M. Lehousteau peut être pleinement rassuré; en nous envoyant son livre de province, il a réussi à prouver que l'esprit libéral et la clairvoyance politique ne sont pas le monopole de ceux qui habitent la capitale.

ÉTAT-MAJOR. s. m. — Encycl. Dans notre article sur l'armée, nous avons promis d'étudier ici la loi qui devait être votée sur l'organisation du service d'état-major. Mais des événements politiques, qui étaient impossibles de prévoir, ont amené la dissolution de la Chambre des députés avant qu'il lui eût été possible de voter cette loi. Nous avons entre les mains un long et remarquable rapport du général Pourcet, sénateur, à la suite duquel se trouve le projet de loi qui devait être soumis au vote du Sénat, et nous avons en un instant la pensée de mettre ce rapport et ce projet de loi sous les yeux de nos lecteurs; mais il nous a semblé, en y réfléchissant plus mûrement, que, d'ici au jour où nos deux assemblées politiques seraient réunies, donner un vote définitif, des faits nouveaux ayant probablement rendu nécessaires de nombreuses modifications au projet de loi. Nous croyons donc que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'attendre. Nous trouverons peut-être ailleurs le moyen de faire connaître la loi quand elle aura été votée et promulguée.

ÉTAT. Or, le dernier recensement nous apprend que les proportions rationnelles entre les diverses occupations sont allées, et notamment que les professions non agricoles s'accroissent sensiblement. Les tableaux d'un recensement, pris ainsi la population âgée de vingt ans et au-dessus, et ayant une profession: agriculteurs, 5,151,767 individus; professions libérales et autres, 2,385,365; commerce et industrie des transports, 1 million 177,999; travail des mines, mines et manufactures, ainsi que la petite industrie, 2,500,189; total, 11,155,240. Les agriculteurs ne figurent donc que pour 46 pour 100 dans l'ensemble de la population; c'est une proportion fort faible pour un pays à coloniser, et elle tend à diminuer encore. La population totale s'est accrue, entre 1860 et 1870, de 22 1/2 pour 100; mais les diverses professions ont progressé à des vitesses inégales: l'agriculture a une très-petite vitesse; l'industrie de 28 pour 100, le commerce et les transports de 44 pour 100, les professions libérales et la petite industrie de 5 1/2 pour 100.

M. Maurice Block cite les principales opinions émises sur les causes du faible progrès de l'agriculture. Dans l'Ouest, on se plaint du renchérissement de tous les objets que le cultivateur achète et de la stagnation des prix des objets qu'il vend, ce qui rend la culture peu lucrative. Dans l'Est, c'est surtout le manque de terres cultivables qui gêne l'agriculture, et l'homme aux nobles aspirations cherche une autre profession. L'accroissement du nombre des industriels peut être attribué à la multiplicité des machines, mais le nombre des négociants et des marchands augmente aussi, que les professions commerciales attirent la foule de ceux qui fuient des travaux plus pénibles. Avec cette répugnance pour les travaux pénibles, ce n'est que grâce à l'immigration que tant d'entreprises grasses et souvent dangereuses peuvent être tentées et menées à bonne fin.

L'augmentation si rapide et si extraordinaire des grandes villes n'est pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

ÉTAT. Or, le dernier recensement nous apprend que les proportions rationnelles entre les diverses occupations sont allées, et notamment que les professions non agricoles s'accroissent sensiblement. Les tableaux d'un recensement, pris ainsi la population âgée de vingt ans et au-dessus, et ayant une profession: agriculteurs, 5,151,767 individus; professions libérales et autres, 2,385,365; commerce et industrie des transports, 1 million 177,999; travail des mines, mines et manufactures, ainsi que la petite industrie, 2,500,189; total, 11,155,240. Les agriculteurs ne figurent donc que pour 46 pour 100 dans l'ensemble de la population; c'est une proportion fort faible pour un pays à coloniser, et elle tend à diminuer encore. La population totale s'est accrue, entre 1860 et 1870, de 22 1/2 pour 100; mais les diverses professions ont progressé à des vitesses inégales: l'agriculture a une très-petite vitesse; l'industrie de 28 pour 100, le commerce et les transports de 44 pour 100, les professions libérales et la petite industrie de 5 1/2 pour 100.

M. Maurice Block cite les principales opinions émises sur les causes du faible progrès de l'agriculture. Dans l'Ouest, on se plaint du renchérissement de tous les objets que le cultivateur achète et de la stagnation des prix des objets qu'il vend, ce qui rend la culture peu lucrative. Dans l'Est, c'est surtout le manque de terres cultivables qui gêne l'agriculture, et l'homme aux nobles aspirations cherche une autre profession. L'accroissement du nombre des industriels peut être attribué à la multiplicité des machines, mais le nombre des négociants et des marchands augmente aussi, que les professions commerciales attirent la foule de ceux qui fuient des travaux plus pénibles. Avec cette répugnance pour les travaux pénibles, ce n'est que grâce à l'immigration que tant d'entreprises grasses et souvent dangereuses peuvent être tentées et menées à bonne fin.

L'augmentation si rapide et si extraordinaire des grandes villes n'est pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

ÉTAT. Or, le dernier recensement nous apprend que les proportions rationnelles entre les diverses occupations sont allées, et notamment que les professions non agricoles s'accroissent sensiblement. Les tableaux d'un recensement, pris ainsi la population âgée de vingt ans et au-dessus, et ayant une profession: agriculteurs, 5,151,767 individus; professions libérales et autres, 2,385,365; commerce et industrie des transports, 1 million 177,999; travail des mines, mines et manufactures, ainsi que la petite industrie, 2,500,189; total, 11,155,240. Les agriculteurs ne figurent donc que pour 46 pour 100 dans l'ensemble de la population; c'est une proportion fort faible pour un pays à coloniser, et elle tend à diminuer encore. La population totale s'est accrue, entre 1860 et 1870, de 22 1/2 pour 100; mais les diverses professions ont progressé à des vitesses inégales: l'agriculture a une très-petite vitesse; l'industrie de 28 pour 100, le commerce et les transports de 44 pour 100, les professions libérales et la petite industrie de 5 1/2 pour 100.

M. Maurice Block cite les principales opinions émises sur les causes du faible progrès de l'agriculture. Dans l'Ouest, on se plaint du renchérissement de tous les objets que le cultivateur achète et de la stagnation des prix des objets qu'il vend, ce qui rend la culture peu lucrative. Dans l'Est, c'est surtout le manque de terres cultivables qui gêne l'agriculture, et l'homme aux nobles aspirations cherche une autre profession. L'accroissement du nombre des industriels peut être attribué à la multiplicité des machines, mais le nombre des négociants et des marchands augmente aussi, que les professions commerciales attirent la foule de ceux qui fuient des travaux plus pénibles. Avec cette répugnance pour les travaux pénibles, ce n'est que grâce à l'immigration que tant d'entreprises grasses et souvent dangereuses peuvent être tentées et menées à bonne fin.

L'augmentation si rapide et si extraordinaire des grandes villes n'est pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

ÉTAT. Or, le dernier recensement nous apprend que les proportions rationnelles entre les diverses occupations sont allées, et notamment que les professions non agricoles s'accroissent sensiblement. Les tableaux d'un recensement, pris ainsi la population âgée de vingt ans et au-dessus, et ayant une profession: agriculteurs, 5,151,767 individus; professions libérales et autres, 2,385,365; commerce et industrie des transports, 1 million 177,999; travail des mines, mines et manufactures, ainsi que la petite industrie, 2,500,189; total, 11,155,240. Les agriculteurs ne figurent donc que pour 46 pour 100 dans l'ensemble de la population; c'est une proportion fort faible pour un pays à coloniser, et elle tend à diminuer encore. La population totale s'est accrue, entre 1860 et 1870, de 22 1/2 pour 100; mais les diverses professions ont progressé à des vitesses inégales: l'agriculture a une très-petite vitesse; l'industrie de 28 pour 100, le commerce et les transports de 44 pour 100, les professions libérales et la petite industrie de 5 1/2 pour 100.

M. Maurice Block cite les principales opinions émises sur les causes du faible progrès de l'agriculture. Dans l'Ouest, on se plaint du renchérissement de tous les objets que le cultivateur achète et de la stagnation des prix des objets qu'il vend, ce qui rend la culture peu lucrative. Dans l'Est, c'est surtout le manque de terres cultivables qui gêne l'agriculture, et l'homme aux nobles aspirations cherche une autre profession. L'accroissement du nombre des industriels peut être attribué à la multiplicité des machines, mais le nombre des négociants et des marchands augmente aussi, que les professions commerciales attirent la foule de ceux qui fuient des travaux plus pénibles. Avec cette répugnance pour les travaux pénibles, ce n'est que grâce à l'immigration que tant d'entreprises grasses et souvent dangereuses peuvent être tentées et menées à bonne fin.

L'augmentation si rapide et si extraordinaire des grandes villes n'est pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement.

Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement lorsqu'elles ont leur raison d'être, lorsqu'elles sont entourées d'un territoire agricole bien peuplé, auquel elles servent de lien, de débouché et de marché d'approvisionnement. Or, dans les grandes villes, il n'y a pas, selon M. Maurice Block, un symptôme aussi favorable qu'on le croit habituellement. Les grandes villes, ces foyers de lumière, rendent de grands services, mais seulement